

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2021- 92

Date de la convocation : 01/12/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 17

Membres votants : 17

Le huit décembre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Jean-Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol , SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Excusés : Mme LAMPSON - GUEILLOT Nadège, M. COLSON Pascal, M. DE POUILLY Jean-Pierre, M. NANJI Désiré Léopold, M. VALET Bruno

Absents :Mrs. DANNEAUX Dominique, GODART Olivier

Personnel communautaire : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, Karine GOLEBIEWSKI Secrétaire de direction.

Secrétariat : Mme Payen Françoise est désignée secrétaire de séance.

OBJET : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT A Vocation SOCIALE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la délibération n°DB2021/14 en date du 18 mars 2021 attribuant les marchés de travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale ;

Considérant que dans le cadre du marché de travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale, les travaux modificatifs suivants sont nécessaires :

Modification avec incidence financière :

- **Lot n° 4 « Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Faux plafonds »** : Travaux supplémentaires pour une **plus-value de 1 949,00 € HT** relative au devis n°DE0860 du 04/11/2021 pour des travaux modificatifs concernant :
 - o La mise en place de plafonds coupe-feu non prévus initialement,
 - o mise en place de gaines techniques supplémentaires,
 - o modification du quantitatif de laine de verre
 - o ajout d'une porte supplémentaire et ses équipements,
 - o retrait de la membrane de plafonds.

Ces modifications entraînent une majoration de délais de 7 jours ouvrés

.../...

.../... page2/2 Délibération DB2021/92

Considérant que le montant du contrat initial du lot n°4 est de : **297 752,64 € HT** ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité:

- APPROUVE l'avenant augmentant le montant global et forfaitaire des travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale, tel qu'annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLIT

